



Comité Technique du 3 novembre 2016

COMPTE RENDU CGT

Le Comité Technique s'est réuni ce jour afin d'examiner le transfert des compétences relatives aux déchets et transports et des personnels exerçant ces missions du Conseil Départemental vers la Région dans le cadre de la loi NOTRE .

Dès le projet de loi, la CGT s'est opposé cette loi, qui donne obligation au Conseil Départemental d'abandonner certaines missions et de transférer le personnel affecté.

En Septembre 2017, 26 agents de notre collectivité (Services Déchets et Transport) auront rejoint la Région.

Les élus CGT se sont attachés, au cours de ces dernières semaines, à sécuriser au mieux ces transferts en multipliant les contacts avec les élus CGT Région, siégeant au Comité Technique de la Région, conscients de l'impact d'une telle évolution sur le quotidien des agents.

Ce Comité Technique marque une étape importante dans ce transfert et un second aura lieu en 2017 pour formaliser les conditions matérielles du transfert.

Dans l'attente, nous incitons vivement les personnels qui le souhaitent à se rapprocher de la CGT afin que nous poursuivions notre engagement à leurs côtés.

Respectueux de nos combats et de nos engagements, les élus CGT ont voté **contre** ce transfert de personnel, persuadés que la loi NOTRE est la première salve d'une attaque contre le Service Public.

1° Transfert de la compétence « Déchets » à la Région PACA

Vote : CGT Contre

FO Contre

CFDT Abstention

UNSA Pour

2° Convention transitoire de la délégation de la compétence organisation des services non urbains, réguliers ou à la demande de transport entre la Région et le Département et du redéploiement des effectifs non transférés par la Délégation Générale aux Routes, Transports, Forêts et Affaires Maritimes

- **Vote** concernant la convention transitoire de la délégation de la compétence organisation des services non urbains, réguliers ou à la demande de transport entre la Région et le Département :

CGT Contre

FO Contre

CFDT Abstention

UNSA Pour

- **Vote** concernant le redéploiement des effectifs non transférés de la Délégation Générales aux Routes, Forêts et Affaires Maritimes :

CGT Abstention

FO Abstention

CFDT Pour

UNSA Pour